

Sujet : RE: Demande d'avis sur une demande d'autorisation environnementale, procédure loi industrie verte, déposée par la société EUROPÉENNE DE BIOMASSE à DAMBLAIN (Vosges)
De : MARION Stéphane (par AdER) <stephane.marion@culture.gouv.fr>
Date : 15/01/2026 à 13:44
Pour : IVORRA Sandrine (Inspectrice des installations classées) - DREAL Grand Est/UD88/EDENS <sandrine.ivorra@developpement-durable.gouv.fr>

Madame Ivorra,

Veillez trouver ci-après la réponse du service Régional de l'Archéologie :

Objet : DAMBLAIN (88) , 5 ZAC d'activités CAP Vosges– Autorisation environnementale
Parcelles B446 et B448

Conformément au livre V du Code du patrimoine, nous accusons réception du dossier référencé en objet, reçu le 15 janvier 2026, et vous adressons ci-dessous notre avis par courriel en remplacement du courrier habituel.

Le projet ne semblant pas affecter de vestiges archéologiques, le service régional de l'archéologie émet un avis favorable à cette demande sous réserve des prescriptions suivantes.

Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au service régional de l'archéologie, site de Metz (6, Place de Chambre – 57045 METZ cedex 01 – Tél. 03.87.56.41.10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application de l'article L 531-14 du Code du patrimoine. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du Code pénal.

Cet avis est émis au titre de l'archéologie. Il ne préjuge pas de la réponse de la Conservation régionale des monuments historiques ou de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine qui peuvent, chacun en ce qui le concerne, émettre un avis au titre du livre VI du Code du patrimoine.

Bien cordialement

Stéphane MARION
Ingénieur de recherche
Pôle Patrimoines - Service Régional de l'Archéologie

Ministère de la Culture
[Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est](#)
Site de Metz
6 place de Chambre - 57045 METZ CEDEX 01
Tél. 03 87 56 41 75
stephane.marion@culture.gouv.fr

De : IVORRA Sandrine (Inspectrice des installations classées) - DREAL Grand Est/UD88/EDENS <sandrine.ivorra@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 15 janvier 2026 11:38

À : MARION Stéphane <stephane.marion@culture.gouv.fr>

Objet : Re: Demande d'avis sur une demande d'autorisation environnementale, procédure loi industrie verte, déposée par la société EUROPÉENNE DE BIOMASSE à DAMBLAIN (Vosges)

Bonjour,

L'exploitant a déposé en téléprocédure sous GUN, je n'ai pas le CERFA mais d'autres documents que je vous envoie.

Le projet est soumis à évaluation environnementale.

Bien cordialement,

Sandrine IVORRA

Inspectrice des installations classées-Adjointe au chef du pôle Neufchateau-déchets

UD88/EDENS

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

22, 26 avenue Dutac 88000 EPINAL

Tel : +33 3 54 44 03 16 - Mobile : +33 7 64 36 61 88

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Mme :

**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

liber

Le 15/01/2026 à 11:12, MARION Stéphane (par AdER) a écrit :

Bonjour,

Pouvez-vous me transmettre le Cerfa ? ou tout autre formulaire de demande ?

Le site ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic archéologique et de fouilles, je serai en mesure de vous confirmer rapidement que ce projet ne donnera pas lieu à prescription archéologique.

Bien cordialement

Stéphane MARION

Ingénieur de recherche

Pôle Patrimoines - Service Régional de l'Archéologie

Ministère de la Culture

[Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est](#)

Site de Metz

6 place de Chambre - 57045 METZ CEDEX 01

Tél. 03 87 56 41 75

stephane.marion@culture.gouv.fr

De : IVORRA Sandrine (Inspectrice des installations classées) - DREAL Grand Est/UD88/EDENS

[<sandrine.ivorra@developpement-durable.gouv.fr>](mailto:sandrine.ivorra@developpement-durable.gouv.fr)

Envoyé : jeudi 15 janvier 2026 10:58

À : MARION Stéphane [<stephane.marion@culture.gouv.fr>](mailto:stephane.marion@culture.gouv.fr)

Objet : Demande d'avis sur une demande d'autorisation environnementale, procédure loi industrie verte, déposée par la société EUROPÉENNE DE BIOMASSE à DAMBLAIN (Vosges)

Bonjour,

Je vous sollicite pour avis sur une demande d'autorisation environnementale, procédure loi industrie verte, déposée par la société EUROPÉENNE DE BIOMASSE pour l'exploitation d'une usine de production de granulés de bois HPCI Green Pellet® prévue sur le site CAP VOSGES DAMBLAIN, sur les parcelles 446 et 448 section B du cadastre de Damblain, sur une superficie d'environ 192 000 m2.

Ci-joint le dossier déposé.

Votre avis est attendu sous 1 mois, c'est à dire pour le 15 février 2026.

Le dossier est trop lourd par mail, si besoin, n'hésitez pas à me contacter pour un document particulier.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Agréable journée

--

Sandrine IVORRA

Inspectrice des installations classées-Adjointe au chef du pôle Neufchateau-déchets
UD88/EDENS
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

22, 26 avenue Dutac 88000 EPINAL
Tel : +33 3 54 44 03 16 - Mobile : +33 7 64 36 61 88
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Mme :

**PRÉFET
DE LA
RÉGION
GRAND EST**

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Grand Est**

liber

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.